



## AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier sera saisi, lors de la séance ordinaire du **22 novembre 2021, à 19 h**, au sous-sol de l'église Sacré-Cœur, située au 38, avenue Parent, à Port-Cartier (Québec), de la nature et de l'effet des dérogations mineures concernant les immeubles ci-dessous mentionnés :

**38, rue des Sorbiers** — Lot 4 693 109 du Cadastre du Québec (zone 16H)

**N° 2021-00019** — Le but de cette demande est de permettre l'installation d'un portique d'entrée en cour avant de 10,00 mètres carrés au lieu de 7,5 mètres carrés, tel que prévu au Règlement de zonage 2009-151.

**17, rue Gaudreault** — Lot 4 692 060 du Cadastre du Québec (zone 4H)

**N° 2021-00027** — Le but de cette demande est de construire un nouveau portique d'entrée en cour avant de 5,60 mètres carrés au lieu de 3,00 mètres carrés tel que prescrit par l'article 15.5.3 du Règlement de zonage 2009-151.

**8, rue des Rochelais** — Lot 4 693 602 du Cadastre du Québec (zone 78H)

**N° 2021-00029** — Le but de cette demande est de permettre une entrée charretière totale de 21,00 mètres plutôt que 7,50 mètres pour la classe d'usage habitation tel que prescrit par l'article 11.1.4 du Règlement de zonage 2009-151.

Ces demandes ont été soumises au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier. Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogations mineures, celles-ci, ainsi approuvées par le conseil municipal, seront réputées conformes à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Port-Cartier.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de cette séance ou en communiquant à l'adresse courriel [mairie@villeport-cartier.com](mailto:mairie@villeport-cartier.com) ou par téléphone au 418-766-6633 d'ici le lundi 22 novembre 2021, à 16 h. En raison de la situation de la COVID-19, les personnes se présentant à cette séance devront respecter les mesures de sécurité mises en place, notamment le port du masque, la désinfection des mains et la distanciation physique.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2021.

L'assistante-greffière,

M<sup>e</sup> Ariane Camiré